



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 Décembre 2024	Délibération n° 2024-12-12/03 Ressources Humaines
---	--

Le 12 décembre 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/12/2024

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, Brassat, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Bekare, Amédéo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Deluchey à M. About, Mme Fayol Da Cunha à Mme Umnus, M. Zakaria à M. le Maire, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Heubert à M. Studzinska, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. MARCUZZO

OBJET : Créations d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20241220-DEL2024121203-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

VU les décrets n°2011-1642 du 23 novembre 2011, n°2012-924 du 30 juillet 2012, n°2006-1690 du 22 décembre 2006, n°2010-1357 du 9 novembre 2010 et n°88-547 du 6 mai 1988, portant respectivement statuts particuliers des cadres d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, des rédacteurs territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux, des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que la fiche de poste de Médiathécaire numérique au sein du Centre Social « Les Noël's », correspond davantage au grade d'emploi des rédacteurs, il est ainsi proposé de repositionner ce poste sur le grade des rédacteurs en lieu et place de celui des animateurs,

CONSIDERANT que pour renforcer le volet pédagogique et éducatif au sein de l'établissement Multi-Accueil Collectif Familial « Les Premiers pas », et mieux répondre aux besoins des enfants, une éducatrice de jeunes enfants a été recrutée en accroissement temporaire d'activité. Etant donné qu'un poste d'auxiliaire de puériculture est vacant à l'heure actuelle et pour répondre aux enjeux éducatifs et accompagner de manière plus soutenue l'équipe pédagogique, il est ainsi proposé de transformer le poste vacant d'auxiliaire de puériculture en poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE),

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 décembre 2024,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 5 décembre 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE : la transformation :

- Du poste de Médiathécaire Numérique sur le grade d'animateur en médiathécaire Numérique sur tous les grades de rédacteur,
- Du poste d'Auxiliaire de puériculture en Educateur de jeunes enfants.

APPROUVE en conséquence : la création :

- De 1 poste de Médiathécaire Numérique à temps complet sur tous les grades de rédacteur,
- De 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet sur le grade d'éducateur de jeunes enfants,

ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOpte : la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants	4	5
Administrative	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	7	8
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	7
	Rédacteur	17	18

IMPUTE : la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE : Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire,

 Sylvain MARCUZZO

Le Maire,
 Vice-président délégué du Conseil
 départemental

 Sylvain STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 DEC. 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **23 DEC. 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **23 DEC. 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
 095-219505989-20241220-DEL2024121203-DE
 Date de réception préfecture : 20/12/2024